

Département de l'AIN

-----

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----

SIEGE

143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2023-103**

**Objet : Vente d'un véhicule**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 15 000 euros HT ;

CONSTATANT que dans le cadre du renouvellement des véhicules trop anciens de la CCPA, le véhicule, de marque Renault / modèle Kangoo, immatriculé DL-337-XX se retrouve sans usage.

- DECIDE de vendre ce véhicule au prix de 300,00 € au GARAGE COTLEUR représenté par Monsieur Cotleur Anthony, résidant 8 rue du Roy, 01800 Charnoz-sur-Ain.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 2 octobre 2023  
Publiée le*

Fait à Chazey-sur-Ain,  
le 2 octobre 2023.

Le Président  
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER